

Réseau Billital Marobé
Réseau des Organisations d'Éleveurs et Pasteurs de l'Afrique



Récépissé N° 2004 215/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC

Adresse : BP : 10648 Niamey – NIGER Tél. : + 227 20 74 11 99 Fax : +227 20 74 11 93

Email : billital@intnet.ne

Site Web: [http:// www.marooobe.org](http://www.marooobe.org)

RENCONTRE ANNUELLE TRANSFRONTALIERE
DU RESEAU BILLITAL MAROUBE

Huitième édition

Namarel (Sénégal), 28 au 30 décembre 2013

DECLARATION DE NAMAREL

LA MOBILISATION DES ELEVEURS ET PASTEURS MEMBRES DU RBM
POUR UN CODE PASTORAL PLUS ABOUTI AU SENEGAL



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC

1. Contexte socio-politique et économique d'intervention du RBM

Du point de vue macroéconomique, l'apport de l'élevage est très important en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il constitue l'un des fondements des économies de plusieurs pays de la bande sahélo-saharienne où l'activité de production animale bénéficie de conditions écologiques optimales. Le cheptel des deux régions est estimé à près de 82,5 millions de bovins et 197 millions d'ovins et caprins. L'élevage pastoral représente plus de 5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) des Etats des deux régions. Ce taux est compris entre 10 et 15 % dans certains pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad, RCA, etc.). La part des produits relevant du système d'élevage pastoral est évaluée à 25 % du PIB agricole au niveau de l'Afrique de l'Ouest. Malgré l'importance de sa contribution économique, on constate que le secteur de l'élevage bénéficie d'un faible soutien en investissements publics, tant pour ce qui concerne les infrastructures de transformation que les équipements dédiés au conditionnement des produits animaux. Le développement du secteur est handicapé également par la faiblesse des politiques visant à dynamiser le commerce régional des produits d'élevage.

Dans un contexte socio-économique caractérisé par une hausse continue de la demande en produits alimentaires, notamment en protéines animales, le développement du pastoralisme représente un véritable enjeu de sécurité alimentaire, de croissance économique durable, d'aménagement des zones pastorales et de paix sociale. On comprend, dès lors, que le regain d'intérêt manifesté par certains partenaires techniques et financiers pour le pastoralisme ait suscité beaucoup d'espoir dans les pays de la bande sahélo-saharienne. A l'initiative de la Banque mondiale, les chefs d'Etats et de gouvernements des six pays sahélo-sahariens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) et les représentants des institutions d'intégration (Union Africaine, CEDEAO, CILSS et UEMOA) ont pris l'engagement, lors du forum qui s'est tenu à Nouakchott (Mauritanie) le 29 octobre 2013, de développer des actions en faveur des sociétés pastorales des pays concernés. Ils ont affirmé, de façon unanime, que :

- ***"le pastoralisme doit être placé au cœur des priorités des stratégies et politiques de stabilisation, de développement durable et de développement de l'agriculture aux niveaux national et régional, en intégrant les questions de gestion durable et de partage équitable des ressources, d'inclusion politique, de sécurité, de connexion aux marchés, de santé, d'éducation et de genre"*** ;
- ***les acteurs doivent "agir différemment, en changeant d'échelle, en s'engageant à traiter collectivement des questions difficiles et en inscrivant les actions dans le long terme pour inverser la tendance en vue de renforcer durablement la résilience des sociétés pastorales"***¹.

Dans la perspective de la concrétisation des engagements souscrits par les participants au forum, une "task-force" sur le pastoralisme sera mise en place sous l'égide du CILSS. Elle se réunira à Ouagadougou (Burkina Faso) le 31 janvier 2014. Ce regain d'intérêt des Etats de la région et des partenaires techniques et financiers pour le pastoralisme pose des défis qui sont réparables à deux niveaux au moins :

- a) comment garantir une réelle prise en compte de l'exigence de protection de la sécurité physique des pasteurs et celle de la préservation de leurs moyens d'existence, dans un contexte dominé par un agenda "sécuritaire" de court terme ?
- b) quels mécanismes mettre en place pour garantir que les pasteurs et leurs représentants soient impliqués pleinement dans la définition de l'orientation à imprimer au développement du pastoralisme, mais aussi du mode d'emploi des ressources financières qui seront mobilisées ?

La RTF estime que la question de l'insécurité physique des pasteurs revêt une acuité cruciale, compte tenu de l'évolution de la situation dans plusieurs zones où les familles d'éleveurs subissent des exactions diverses :

- des bandes armées ont exécuté, en fin novembre 2103, 24 personnes dans des campements de pasteurs peul installés entre Ménaka et Ansongo, dans le Nord Mali) ;
- des agriculteurs résidant dans le canton de Borgou (Nord du Togo) ont mené des représailles à l'encontre des pasteurs transhumants accusés d'avoir tués l'un des leurs ; ce qui a débouché sur le meurtre de plus d'une dizaine de personnes, l'abattage des animaux et l'incendie des campements.

¹Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme. *Mobilisons ensemble un effort ambitieux pour un pastoralisme sans frontières*. 29 octobre 2013.

Un autre sujet de préoccupation porte sur la configuration de la campagne agropastorale de 2013. En ce qui concerne la dynamique des ressources pastorales, le fait majeur qui a été constaté dans l'ensemble de la zone couverte par le dispositif de veille informative mise en place par le RBM (Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) est la fin précoce de la saison des pluies. Cette situation est à l'origine d'un déficit quasi généralisé de production fourragère d'une part et, de la faiblesse des volumes d'eau de surface disponible d'autre part. De l'avis des éleveurs rencontrés dans le cadre de la collecte de l'information, la période de soudure va commencer de façon très précoce (février-mars), c'est-à-dire deux à trois mois avant la période habituelle. Les signes avant-coureurs constatés imposent aux familles d'éleveurs de renforcer leurs capacités de résilience, afin de pouvoir traverser les moments difficiles qui se profilent à l'horizon, sans subir beaucoup de pertes d'animaux.

Pour progresser dans cette voie, le RBM a décidé de lancer un nouveau chantier majeur portant sur la codification des droits d'usage des pasteurs sur le foncier. C'est précisément dans cette logique que s'inscrit la présente édition de la Rencontre Transfrontalière Annuelle. La RTF a mis le focus sur l'accompagnement de l'Antenne du RBM au Sénégal, afin qu'elle puisse apporter une contribution de qualité dans le processus d'élaboration du code pastoral du Sénégal, en valorisant les leçons tirées de l'expérience des pays voisins (Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger).

2. Déroulement, conclusions et recommandations de la rencontre transfrontalière

La huitième édition de la RTF s'est tenue à Namarel (communauté rurale de Gamadji Saré, Région de Saint-Louis du Sénégal) du 28 au 30 décembre 2013. Les Antennes du RBM en Mauritanie et au Sénégal ont choisi, d'un commun accord, d'articuler la RTF autour de la thématique suivante : *"la sécurisation des droits fonciers pastoraux, un levier pour renforcer la résilience des systèmes d'élevage"*.

La rencontre de Namarel a regroupé plus de 275 participants provenant de plusieurs pays de la sous-région (Burkina Faso, Benin, Mauritanie, Niger, Nigeria et Sénégal) et appartenant à différentes catégories d'acteurs, notamment : (i) les représentants des institutions publiques, en particulier le Ministère chargé de l'Élevage et des Productions Animales au Sénégal ; (ii) les responsables de l'administration territoriale et des services techniques déconcentrés du département de Podor ; (iii) les mandataires des plateformes nationales (CNCR, ASPRODEB, APESS...), des organisations professionnelles d'agriculteurs et d'éleveurs (UNOES, MDE, DINFEL, FEITLS, FENAGIE/E, ANAPES, NANONDIRAL DOLY, KAWRAL NAKARA, ADESK, FAPAL, etc.) et des syndicats d'éleveurs (SUES, SUES FC et SENG) ; (iv) les responsables du Conseil Régional de Saint-Louis et de plusieurs collectivités locales des départements de Linguère et de Podor ; (v) les représentants des institutions de recherche, de formation et de plaidoyer (ENDA Tiers Monde, GRET, REPAOC, ARED et IPAR) ; (vi) les représentants des ONG internationales qui apportent un appui à la société civile pastorale (en l'occurrence la CISV) ; (vii) les leaders des organisations membres des Antennes RBM du Benin, du Burkina Faso, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria et du Sénégal ; et (viii) les populations de la zone du Ferlo.

A cause des difficultés de déplacement engendrées par l'insécurité qui prévaut dans le Nord Mali, les représentants de l'Antenne du RBM implantée dans ce pays n'ont pas pu prendre part à la rencontre.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par l'adjoint au Préfet du Département de Podor M. Adama Camara, en présence de plusieurs autres personnalités, en particulier M. Mamadou Boye DIALLO, Conseiller Technique du Ministre de l'Élevage et des Productions Animales, Mme Mariam SOW, Présidente du Conseil d'Administration d'ENDA Tiers Monde, M. Mamadou BA, Vice-président du Conseil Régional de Saint-Louis et Dr. Mamadou CISSE, Coordonnateur National de la CISV au Sénégal.

M. Thierno NDIAYE, Président de la Communauté rurale de Gamadji Saré, a souligné l'importance et l'actualité des thématiques qui ont retenues par la présente rencontre transfrontalière, en l'occurrence celles portant sur le code pastoral en cours d'élaboration au Sénégal et sur le processus de réforme envisagée, à travers l'Acte III de la décentralisation. Il a salué, tout en les magnifiant, les décisions récentes qui ont été prises par le Président de la République de confirmer la vocation pastorale du ranch de Dolly, de célébrer, chaque année, une journée nationale dédiée à l'élevage et de renforcer les mesures de lutte contre le vol du bétail. M. NDIAYE a confirmé l'engagement des collectivités locales de s'impliquer dans l'accompagnement du secteur de l'élevage pour la sécurisation du foncier pastoral et la consolidation du bien-être de toute la société.

Dans son allocution de bienvenue, M. Aliou Samba BA, Président de l'Antenne sénégalaise du RBM a souligné l'importance économique de l'élevage et le rôle prédominant qu'il joue dans la formation du PIB de plusieurs pays sahéliens. Il a fait observer que, par-delà cet apport économique, l'élevage pastoral pratiqué non seulement par les éleveurs mobiles, mais aussi par des agriculteurs qui placent leur épargne dans le cheptel, concourt à la

gestion durable des ressources naturelles. C'est ainsi qu'il a mis en exergue le regain d'intérêt des institutions internationales, régionales et gouvernementales.

M. Hassan Ould Taleb, Président de l'Antenne mauritanienne a déploré le fait que l'élevage demeure un secteur dont le potentiel de développement et la contribution dans la réduction de la pauvreté ne soient pas suffisamment pris en compte dans la formulation des politiques publiques. Poursuivant son raisonnement, il dira l'aval socio-économique, que les pasteurs apportent à la société en s'acquittant de la Zakat, mais aussi, sa capacité à assister socialement les plus démunis. Il a insisté sur la nécessité d'un engagement résolu de l'ensemble des acteurs, au premier chef des Etats et des organisations de la société civile pastorale, pour la formulation de politiques d'élevage en faveur des pauvres et qui s'intègrent dans le cadre de la stratégie d'impulsion de la croissance économique en Afrique de l'Ouest.

M. Zakaria DIALLO, Président du Bureau du Conseil d'Administration du RBM a rappelé que dans les pays de la bande sahélo-saharienne, la mobilité du bétail et la flexibilité des stratégies d'exploitation des ressources naturelles constituent les fondements de l'efficacité pastorale et de l'adaptation aux déséquilibres. De son point de vue, il est indispensable de favoriser l'intégration entre les zones pastorales caractérisées par des conditions biophysiques contraignantes et les régions qui recèlent des potentialités agro-physiques élevées, si l'on veut éviter de transformer les disparités naturelles en inégalités socio-économiques.

Dans son intervention, M. Mamadou Boye DIALLO, Conseiller Technique du Ministre de l'Elevage et des Productions Animales, a souligné que le Gouvernement du Sénégal accorde une attention soutenue au développement de l'élevage et du pastoralisme. Récemment, les autorités nationales ont initié le processus de formulation du Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE 2, 2012-2016). Elles ont également mis en chantier l'élaboration d'un code pastoral consensuel. Le Département chargé de l'élevage met en œuvre une stratégie d'intervention cohérente et intégrée qui prend en charge les grands défis auxquels le secteur doit faire face, en particulier ceux liés à la sécurisation du foncier pastoral, à l'amélioration des conditions de mise en marché des produits et sous-produits, ainsi qu'à la lutte contre le vol du bétail.

Le Représentant de l'Union Nationale des Organisations d'Éleveurs du Sénégal (UNOES), M. Harouna Galo BA, a estimé qu'il est indispensable de sensibiliser les communautés d'éleveurs sur les questions de vols du bétail en vue d'éradiquer ce fléau qui prend de plus en plus de l'ampleur.

Mme Mariam SOW, Présidente du Conseil d'Administration d'ENDA Tiers Monde a fait observer que la logique d'annexion de l'espace rural par l'agriculture a déjà conduit au déclassement de plusieurs réserves sylvo-pastorales, au détriment des familles d'éleveurs. A ses yeux, l'amplification des transactions foncières résulte de l'option clairement affirmée des pouvoirs publics en faveur du développement de l'agriculture d'entreprise. Une telle option est de nature à renforcer la prise de contrôle par l'agriculture de la majeure partie de l'espace rural. Pour contrer cette menace, les espaces pastoraux doivent avoir un statut juridique qui permet de les sécuriser, en les retirant du lot des terres qui sont susceptibles d'être affectées à des promoteurs privés désireux d'en faire un usage exclusif.

Dans son intervention, Dr Mamadou CISSE, Coordonnateur National de la CISV au Sénégal a insisté sur la nécessité de la construction d'un pôle organisationnel vaste et représentatif permettant à la société civile pastorale de se positionner comme interlocuteur crédible du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers, sur toutes les questions relatives à l'élevage et au pastoralisme. Il a également souligné l'exigence de l'aménagement d'un espace permanent de dialogue entre les organisations d'éleveurs et les différents partenaires qui sont impliqués dans l'appui à l'élevage et au pastoralisme, en vue de favoriser une meilleure coordination des interventions.

Dans son allocution, M. Mamadou BA, Vice-président du Conseil régional de Saint-Louis, a exprimé sa conviction que l'élevage pastoral constitue un fondement solide pour la construction de pôles de développement plus viables, ainsi qu'un levier pour le renforcement de la dynamique d'intégration économique ouest africaine. A ce sujet, il a indiqué que c'est dans ce secteur de l'élevage et du pastoralisme qu'il existe la complémentarité naturelle la plus poussée entre les pays sahélo-sahariens et les régions côtières humides et subhumides.

Les travaux de la RTF ont été structurés autour d'échanges lors de sessions de panel suivies de discussions dans des groupes de travail. Les panels ont examiné deux questions d'importance vitale dans le contexte actuel de la sous-région :

- les défis liés à l'élaboration et à l'application de législations spécifiques au pastoralisme ;

- les enjeux et les implications de la décentralisation pour les éleveurs et pasteurs ;

Les exposés introductifs ont été complétés par des témoignages portant sur :

- l'expérience de la gestion décentralisée des ressources naturelles en Mauritanie ;
- les défis liés à la sécurisation des droits fonciers pastoraux au Niger, en lien avec les difficultés d'application de l'Ordonnance relative au pastoralisme ;
- les enseignements tirés des expériences menées au Burkina Faso dans le domaine de la promotion de l'intercommunalité et de la sécurisation de l'accès aux ressources pastorales.

En ce qui concerne le processus d'élaboration du code pastoral au Sénégal, les discussions qui se sont déroulées lors de la RTF ont fait ressortir plusieurs préoccupations qui portent sur :

- la nécessité pour les organisations de la société civile pastorale d'élaborer une note de présentation de leurs points de vue et propositions sur le projet de code pastoral du Sénégal, en vue d'engager des négociations avec les autorités, avec pour objectif d'améliorer le processus de production législative en cours ;
- la nécessité pour les organisations d'éleveurs d'harmoniser leurs positions et de définir un cahier de charges pour les mandataires qui seront impliqués dans les négociations avec les décideurs publics ;
- la nécessité de s'orienter vers l'élaboration de plusieurs décrets d'application du code pastoral articulés autour des grands défis qui ont été identifiés, en vue d'éviter l'écueil de l'adoption d'un texte unique qui serait peu satisfaisant ou difficilement applicable.

Les principales recommandations formulées par les participants à la 8ème édition de la RTF sont les suivantes :

- établir des mécanismes d'articulation entre le code pastoral, la LOASP, la législation en vigueur au sein de l'espace de la CEDEAO et le cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique, de l'Union Africaine;
- mettre l'accent sur l'exigence d'une meilleure prise en compte dans les politiques publiques des tendances d'évolution observées au niveau des exploitations pastorales ;
- clarifier la notion de "*mise en valeur pastorale*" et celle de "*productivité de l'élevage*";
- aborder la problématique de la sécurisation foncière dans une perspective élargie qui intègre non seulement la dimension de l'accès aux ressources naturelles, mais aussi celle de la sécurité physique des éleveurs et pasteurs ;
- établir un lien entre l'option en faveur de la sécurisation des droits fonciers pastoraux et les orientations de la politique nationale d'aménagement du territoire (cartographie des ressources pastorales, enregistrement dans les registres fonciers, élaboration de conventions locales dans les zones pastorales, etc.) ;
- renforcer les compétences des collectivités locales en matière de gestion des ressources pastorales ;
- accorder une attention plus soutenue à la problématique de l'hydraulique pastorale (statut, système de gestion, maillage et dimensionnement des points d'eau, etc.) ;
- envisager de mettre en place un "*système de garderie des animaux égarés*" comme mesure alternative à celle portant sur la "*création de fourrières*";
- définir les modalités d'implication des collectivités locales et des structures déconcentrées de l'Etat dans la mise en œuvre de la législation pastorale ;
- favoriser la mise en place d'une plateforme de la société civile pastorale, capable de faire prendre en compte les préoccupations et attentes des éleveurs et pasteurs dans le processus d'élaboration, d'adoption, de mise en œuvre et de suivi/évaluation du code pastoral.

S'agissant du projet de réforme qui est envisagé, à travers l'Acte III de la décentralisation, les participants à la RTF ont exprimé leurs attentes vis-à-vis de plusieurs groupes d'acteurs.

Attentes vis-à-vis de l'Etat : l'érection de l'élevage au rang de secteur économique majeur au regard de l'importance de son apport économique.

Il s'agit pour l'Etat de :

- doter les communes rurales de compétences accrues et de moyens d'intervention plus importants;
- veiller à la mise en cohérence globale des différentes réformes en cours (réforme foncière, code pastoral, Acte III de la décentralisation, etc.) ;
- procéder à un découpage judicieux du territoire permettant de créer des pôles de développement viables ;
- encourager la prise en compte des contraintes et des perspectives de développement de l'élevage pastoral dans les plans de développement des collectivités locales;
- clarifier la notion de "*cohérence territoriale*", afin d'éviter qu'elle ne soit un frein à la mobilité pastorale.

Contribution attendue des collectivités locales : la réalisation d'aménagements pastoraux dans le cadre d'une politique qui vise à réinvestir prioritairement les taxes générées par les activités d'élevage dans le secteur concerné.

Entre autres recommandations fortes, l'accent a été mis sur :

- le développement de l'intercommunalité comme levier pour favoriser la mobilité pastorale ;
- la promotion des mécanismes locaux de prévention et de règlement des conflits entre les pasteurs et les autres usagers des ressources naturelles ;
- le recours à des décisions d'affectations collectives de terres à des fins d'exploitation pastorale, en lieu et place des affectations individuelles.

Contribution attendue des organisations de la société civile pastorale : constitution d'un pôle organisationnel fort, représentatif et crédible.

Les recommandations formulées portent sur :

- le renforcement de la dynamique unitaire des organisations des éleveurs ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités des éleveurs et pasteurs ;
- l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière des éleveurs et pasteurs (état civil, inscription aux différents fichiers, accès aux services sociaux de base, etc.) ;
- la mobilisation en vue d'une représentation plus forte dans les instances de prise de décision aux différentes échelles d'intervention (nationale, régionale et locale).

En conclusion, les participants ont lancé un appel pour un engagement ambitieux des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers à :

- mettre en œuvre un programme régional de renforcement de la compétitivité des systèmes pastoraux et de la résilience des éleveurs dont l'étude de faisabilité détaillée sera conduite par les réseaux régionaux (APESS, RBM et ROPPA) ;
- diligenter une recherche-action sur les nouvelles formes d'insécurité qui minent l'exercice de la mobilité pastorale.
- prendre des mesures urgentes permettant d'atténuer l'impact du déficit fourrager, constaté dans les grandes zones pastorales du Sahel.

Fait à Namarel, le 30 décembre 2013